



Communauté
d'Agglomération
du Grand Besançon

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du Conseil de Communauté

N°délib. : 000038

Séance du lundi 26 juin 2006

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à La CCID
sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET
Conseillers communautaires en exercice : 138

Étaient présents : Amagney : Jean-Pierre FOSTEL Arguel : André AVIS Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jacques CANAL Auxon-Dessus : Serge RUTKOWSKI (jusqu'au rapport 1.2.3) Avanne Aveney : Christian GAGNEPAIN (jusqu'au rapport 2.1), Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Eric ALAUZET, Denis BAUD (jusqu'au rapport 2.6), Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS (à partir du rapport 1.2.1), Patrick BOURQUE, Françoise BRANGET (à partir du rapport 1.1.2 et jusqu'au rapport 9.2), Catherine COMTE-DELEUZE, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Marie-Marguerite DUFAY, Emmanuel DUMONT, Béatrice FALCINELLA, Jean-Louis FOUSSERET, Didier GENDRAUD (jusqu'au rapport 4.7), Abdel GHEZALI (jusqu'au rapport 1.2.4), Michel JOSSE, Loïc LABORIE, Lucile LAMY, Michel LOYAT (à partir du rapport 1.1.2), Annie MENETRIER, Franck MONNEUR (à partir du rapport 1.2.5), Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE, Jean ROSSELOT, Jean-Claude ROY, Danièle TETU (à partir du rapport 1.1.6), Corinne TISSIER Beure : Philippe CHANEY Boussières : Michel POULET Busy : Philippe SIMONIN Chalezeule : Raymond REYLE Champagny : Claude VOIDEY Champoux : Norbert DUPREY (représenté par Mme Bernadette PERRIN) Champvans les Moulins : Jean-Marie ROTH Chaucenne : Bernard VOUGNON Chaudfontaine : Alain CUCHE (représenté par Mme Christiane BEUCLER) Chemaudin : Jean-Yves RENOUE Deluz : Yves TARDIEU Ecole Valentin : André BAVEREL, Yves GUYEN Franois : Françoise GILLET, Claude PREIONI Grandfontaine : Jean JOURDAIN La Chevillotte : Jean PIQUARD La Vèze : Philippe CHANAU Mamirolle : Jacques-Henry BAUER (jusqu'au rapport 1.1.6) Marchaux : Bernard BECOULET Mazerolles le Salin : Daniel PARIS Miserey Salines : Denis JOLY (jusqu'au rapport 2.1) Montfaucon : Pierre CONTOZ, Jean-Marie VERNET Montferrand le Château : Marcel COTTINY, Pascal DUCHEZEAU Morre : Gérard VALLET Nancray : Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET Noironte : Bernard MADOUX (à partir du rapport 1.1.2) Novillars : Raymonde BOURLON, Bernard BOURDAIS Pirey : Robert STEPOURJINE Pouilley les Vignes : Jean-Marc BOUSSET, Albert DEPIERRE Pugey : Marie-Noëlle CAMBIER Rancenay : Michel LETHIER Roche lez Beaupré : Roland BARDEY, Michel SCHNAEBELE Routelle : Claude SIMONIN (représenté par M. Pierre DAGON LARTOT) Saône : Bernard GUYON Serre les Sapins : Gabriel BAULIEU, Nicole BARBEAU (représentée par Mme Christine MESNIER) Tallenay : Jean-Yves PRALON Thisse : Jacques SIFFERLIN Torpes : Denis JACQUIN (représenté par M. Gérard PIERLOT) Vaire Arcier : Patrick RACINE Vaux les Prés : Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 1.1.6)

Étaient absents : Auxon-Dessous : Jacques THIEBAUT Auxon-Dessus : Michel BITTARD Besançon : Catherine BALLOT, M. Teddy BENETEAU de LAPRAIRIE, Martine BULTOT, Claire CASENOVE, Annaïck CHAUVET, Rosine CHAVIN-SIMONOT, Jean-Claude CHEVAILLER, Nicole DAHAN, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET, Françoise FELLMANN, Vincent FUSTER, Paulette GUINCHARD, Sylvie JEANNIN, Sébastien MAIRE, Bernard LAMBERT, Christophe LIME, Jacques MARIOT, Bruno MEDJALDI, Frédérique MOZER, Jocelyne GIROL, Jacqueline PANIER, Catherine PUGET, Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN, Michel ROIGNOT, Martine ROPERS, Joëlle SCHIRRER, Nicole WEINMAN Beure : Pierre JACQUET Boussières : Bertrand ASTRIC Braillans : Alain BLESSEMAILLE Chaleze : Josseline SEITZ Chatillon le Duc : Gilbert CANILLO, Jean-Marie DELACHAUX Chemaudin : Gilbert GAVIGNET Dannemarie sur Crête : Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER Genes : Gabriel JANNIN Grandfontaine : Richard SALA Larnod : Martine BERGIER Le Gratteris : Nicole JANNIN Mamirolle : Dominique MAILLOT Miserey Salines : Marcel FELT Morre : Jean-Michel CAYUELA Osselle : Jacques MENIGOZ Pelousey : Jacques TERVEL, Annick CHARPY Pirey : Claude BARTHOD-MALAT Saône : Christelle PETITJEAN Thisse : Claude BULLY Thoraise : Jean-Paul MICHAUD Vaire le Petit : Jean-François THIEBAUD Vorges les Pins : Charles BATISTE

Secrétaire de séance : Emmanuel DUMONT

Procurations de vote :

Mandants : J. Thiebaut, M. Bittard, C. Ballot, T. Beneteau de Laprairie, A. Chauvet, R. Chavin-Simonot, J-C Chevallier, Y-M Dahoui, J-J Demonet, F. Fellmann, D. Gendraud (à partir du rapport 5.1), P. Guinchard, S. Jeannin, S. Maire, F. Monneur (jusqu'au rapport 1.2.4), D. Tetu (jusqu'au rapport 1.1.5), P. Jacquet, B. Astric, J. Seitz, J-P Dillschneider, J-H Bauer (à partir du rapport 1.1.7), D. Joly (à partir du rapport 2.2), J-M Cayuela, C. Barthod-Malat

Mandataires : J. Canal, S. Rutkowsky, B. Cypriani, P. Bontemps, E. Alauzet, M-O Crabbe-Diawara, J-L Fousseret, E. Dumont, J-C Roy, B. Falcinella, C. Tissier (à partir du rapport 5.1), D. Poissenot, A. Ghezali, F. Presse, D. Baud (jusqu'au rapport 1.2.4), L. Lamy (jusqu'au rapport 1.1.5), P. Chaney, M. Poulet, G. Baulieu, A. Avis, J-P Martin (à partir du rapport 1.1.7), A. Baverel (à partir du rapport 2.2), G. Vallet, R. Stepourjine

Objet : Proposition d'avenant n°1 au contrat de plan Etat-Région de Franche-Comté (2000-2006) - Volet Routes - Proposition d'avenant n°1 à la convention du 12 juillet 2000 annexée au Contrat de Plan

**Proposition d'avenant n° I au contrat de plan Etat-Région de Franche-Comté
(2000-2006) - Volet Routes - Proposition d'avenant n° I à la convention du 12
juillet 2000 annexée au Contrat de Plan**

Rapporteur : Michel POULET, Vice-Président

Inscription budgétaire	
Budget Principal Infrastructures 2006 Imputation : 20.821	Reste à réaliser 2005 : 1 800 000 € TTC Inscription budgétaire 2006 : 3 800 000 € TTC Total opération 2006 : 5 600 000 € TTC

I. Contexte

Par courrier en date du 23 mars 2006, Monsieur le Préfet de Franche-Comté propose la signature de deux avenants d'actualisation du CPER 2000-2006, Volet Routes, permettant de poursuivre l'opération de la voie des Mercureaux.

L'actualisation est basée sur le basculement des crédits de travaux d'opérations retardées pour des raisons d'ordre administratif (ex : DUP RN57 annulée en janvier 2004) ou technique (ex : section boulevard-Planoise de la voie des Montboucons) sur l'opération de la voie des Mercureaux.

Cette proposition permettrait la mise en service de la voie des Mercureaux à l'horizon 2010¹.

Ces avenants modifiant les appels de fonds de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, il est impératif de les soumettre à la délibération du Conseil Communautaire le plus rapidement possible pour ne pas retarder l'avancement de l'opération.

Le présent rapport a été présenté aux membres du Bureau lors de la séance du 13 avril 2006 pour recueillir leur avis. Ceux-ci ont proposé les modifications suivantes au projet d'avenant présenté par l'Etat :

- la CAGB ne souhaite pas inclure dans cet avenant la prise en charge de la part de financement lui revenant concernant les études préalables à l'aménagement de l'échangeur du Trou au Loup pour un montant de 123 K€ TTC,
- l'Etat devra mettre en oeuvre des protections phoniques adaptées dans la montée du Bois de Peu dans le cadre de l'aménagement de la voie des Mercureaux.

Un courrier précisant cette position a été envoyé au Préfet le 27 avril 2006 (joint en annexe).

Par réponse en date du 1^{er} juin 2006 (joint en annexe), le Préfet propose à la CAGB, dans le cadre des études sur le Trou au Loup, que la délibération communautaire précise que la participation financière de la CAGB aux études n'engage pas la collectivité aux financements des travaux à venir.

Par ailleurs, le Préfet « pour ce qui concerne la montée du Bois de Peu, (...) confirme que le projet intégrera des écrans avec traitement antibruit, dès la mise en service de la voie ; des mesures complémentaires adaptées seront par ailleurs étudiées en concertation avec les co-financeurs ».

¹ Par ailleurs, sur la base des 25 M€ TTC prévus au XI^{ème} plan et des 110 M€ TTC prévus au XII^{ème} plan (2000-2006), et après mise en oeuvre des avenants d'actualisations proposés, il manquera in fine environ 15 M€ TTC pour finir cette opération au titre du XII^{ème} plan, c'est-à-dire la mise à 2x2 voies. Cependant, dans le cadre des Plans de Développement et de Modernisation des Itinéraires (PDMI) pour la période 2007-2013, l'Etat pourrait s'engager à financer ces 15 M€, la Voie des Mercureaux devenant un projet prioritaire pour le territoire. Il ne s'agit pour l'instant que d'une proposition des services de la DDE qui sera à confirmer ultérieurement et officiellement par l'Etat.

Sur la base de ces nouveaux éléments, la commission n°7 a émis un avis favorable et propose le rapport ci-dessous.

II. Projet d'avenant n°1 au Contrat de Plan Etat - Région de Franche-Comté

Objet de l'avenant :

Cet avenant a pour objet d'actualiser le montant des opérations routières dans le département du Doubs, en fonction des coûts constatés pour les opérations terminées et en fonction des estimations pour les opérations en cours ou restant à réaliser.

Impact financier de l'avenant pour la C.A.G.B

L'impact financier de l'avenant pour la C.A.G.B (Cf. projet d'avenant et annexes ci-joint) se décompose ainsi :

Descriptif de l'opération	Part C.A.G.B Contrat initial en K€ TTC	Part C.A.G.B Proposition de l'avenant n°1 en K€ TTC	Ecart de financement en K€ TTC
Contournement sud-ouest de Besançon : voie des Mercureaux Phase II et III	17.270	26.298	+ 9.028
Contournement Nord-Ouest de Besançon : voie des Montboucons Phase I	4.015	8.587	+ 4.572
Contournement Nord-Ouest de Besançon : voie des Montboucons Phase II	4.482	368	- 4.114
Etudes échangeur du Trou au Loup	0	123	+ 123
Rocade Nord-Est de Besançon : étude de faisabilité	474	209	- 265
TOTAL	26.241	35.585	+ 9.344

L'actualisation fait apparaître un surcoût de financement du CPER Volet Routes de 9.344 K€ TTC pour la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

Il est important de noter que cet avenant prévoit la prise en charge, pour un montant de 123 K€ TTC, d'une partie de la première tranche des études de l'aménagement de l'échangeur du Trou au Loup.

Dans ce contexte, il est précisé que la participation de la C.A.G.B aux études d'aménagement de l'échangeur du Trou au Loup, n'engage pas la collectivité à financer les travaux qui en découleront, travaux estimés à environ 25 M€ TTC.

Par ailleurs, la CAGB prend note de l'engagement de l'Etat à réaliser dans la montée du Bois de Peu des écrans avec traitement antibruit, dès la mise en service de la voie, et sa proposition d'étudier des mesures complémentaires adaptées en concertation avec les co-financeurs. Dans ce cadre, la CAGB demande que ces études soient réalisées dès à présent, avant ouverture de la voie.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur le projet d'avenant n°1 au Contrat de Plan Etat – Région de Franche-Comté 2000-2006, aux conditions fixées dans le présent rapport,**
- **autorise Monsieur le Président à signer cet avenant.**

III. Projet d'avenant n°1 à la convention du 12 juillet 2000 annexée au Contrat de Plan

Objet de l'avenant :

Le présent avenant a pour objet d'actualiser le montant de l'opération « Contournement sud-Ouest de Besançon – voie des Mercureaux » en fonction des coûts constatés pour les parties d'ouvrage réalisées et en fonction des estimations pour les parties d'ouvrage en travaux ou restant à réaliser.

L'avenant intègre également l'opération de l'échangeur du Trou au Loup, connexe à la voie des Mercureaux, avec le financement d'une première tranche d'études. La réserve émise pour l'avenant n°1 au Contrat de Plan quant au non engagement de la C.A.G.B, par le financement de cette étude, au financement des futurs aménagements de l'échangeur du Trou au Loup, devra par ailleurs être précisée également dans cet avenant.

Impact financier de l'avenant pour la C.A.G.B

Pour l'ensemble de l'opération, l'impact financier est le suivant :

- le financement du XIème plan qui n'a pu être mis en place est reporté sur le XIIème plan (2000-2006), pour un montant de 9,406 M€ TTC,
- le montant inscrit au XIIème contrat de plan pour l'opération des Mercureaux devient ainsi 110,026 M€ TTC (9,406 M€ TTC du XIème plan auxquels s'ajoutent 100,62 M€ TTC inscrits initialement au XIIème plan).

L'impact financier de l'avenant pour la C.A.G.B (Cf. projet d'avenant ci-joint) se décompose ainsi :

- la C.A.G.B finance 17,5 % des 9,406 M€ TTC reportés du XIème plan sur le XIIème plan, soit 1,646 M€ TTC,
- la C.A.G.B finance 24,5 % des 100,62 M€ TTC inscrits initialement au XIIème plan, soit 24,651 M€ TTC,
- la C.A.G.B finance 24,5 % des 500 K€ TTC de la première tranche d'études de l'échangeur du Trou au Loup, soit 123 K€ TTC. Il est précisé que cet engagement au financement des études ne présuppose pas la participation de la CAGB au financement des travaux qui en découleront,
- sur cette opération, la C.A.G.B finance donc un total de 26,321 M€ TTC au titre de la voie des Mercureaux.

Le surcoût pour la C.A.G.B est de 9,151 M€ TTC sur cette opération, inclus dans les 9,344 M€ TTC supplémentaires demandés à la collectivité de l'ensemble du volet route du CPER 2000-2006².

² Le différentiel entre ces deux sommes s'explique par un redéploiement et une augmentation des crédits affectés à la phase I de la Voie des Montboucons (+ 458 K€), au détriment de la phase II, et une diminution des crédits affectés à l'étude de faisabilité de la Rocade Nord-Est (- 265 K€).

À l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet d'avenant n°1 à la convention du 12 juillet 2000 annexée au Contrat de Plan Etat – Région de Franche-Comté 2000-2006, aux conditions fixées dans le présent rapport,
- autorise Monsieur le Président à signer cet avenant.

IV. Information sur les incidences budgétaires à venir de ces avenants dans le cadre du PPIF

La passation de ces avenants implique une modification du rythme et des montants de l'appel de fonds restant à opérer par l'Etat et aura donc l'incidence suivante sur le P.P.I.F :

Années	PPIF 2006-2009 voté le 10 février 2006 € TTC	Appels de fonds de l'Etat au titre du CPER € TTC	Incidence sur le P.P.I.F 2006-2009 € TTC	Proposition indicative d'étalement de la charge sur 2006-2010 € TTC
2006	« Reste à Réaliser » 2005 : 1 800 000 PPIF 2006 : 3 800 000	5 613 000	13 000	5 600 000
2007	3 500 000	7 160 319	3 660 319	3 900 000
2008	3 500 000	5 817 402	2 317 402	3 900 000
2009	3 500 000	2 258 900	- 1 241 100	3 900 000
2010	0	0	0	3 549 621
TOTAL	16 100 000	20 849 621	4 736 621	20 849 621

L'année 2006 est conforme à l'appel de fonds, à 13 K€ TTC près, grâce au solde de 1,8 M€ TTC au titre des financements non versés en 2005. La proposition sera d'inscrire ce décalage de 13 K€ TTC sur le financement des années à venir.

Sur les années suivantes du PPIF, on constate que le besoin de financement supplémentaire à inscrire au PPIF est ramené globalement à 4,7 M€ TTC, suivant les appels de fonds prévus par l'Etat, en comparaison au 9,344 M€ TTC d'actualisation.

Cette différence notable s'explique par le fait que, de manière prévisionnelle, la C.A.G.B a continué à inscrire des financements de cette opération sur le PPIF 2006-2009, alors que le Contrat de Plan s'achève en 2006, en prévoyant qui plus est une légère « marge de manœuvre ».

Au regard des appels de fonds prévus par l'Etat, il sera proposé, dans le cadre du PPIF 2007-2010, un étalement du financement de cette opération jusqu'en 2010 pour permettre un lissage de la charge pour la C.A.G.B. Cette proposition sera à porter au débat dans le cadre de la préparation budgétaire 2007.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté prend connaissance de cette information.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 94

Contre : 0

Abstention : 0



PREFECTURE DU DOUBS
DCLE 1 REÇU LE

7 JUIL. 2006

Pour extrait conforme,

Le Président

Délibération du lundi 26 juin 2006

Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon